

DÉFENSE MOBILITÉ VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS RECHERCHES VERS UN EMPLOI

➔ VOUS ÊTES MILITAIRE,

VOUS SOUHAITEZ ÉVOLUER VERS UN EMPLOI CIVIL (FIN DE CONTRAT, RETRAITE, PROJET PERSONNEL, ETC.). DÉFENSE MOBILITÉ PEUT VOUS AIDER À PRÉPARER VOTRE TRANSITION PROFESSIONNELLE.

Officier, sous-officier ou militaire du rang, quels que soient votre armée, votre direction ou votre service d'appartenance, votre statut ou votre durée des services, vous pouvez être accompagné par Défense Mobilité.

Selon votre situation, nous nous engageons à vous faire bénéficier :

- d'un **suivi individuel** et personnalisé (jusqu'à 3 ans après votre départ) ;
- d'un accompagnement à l'élaboration de **votre projet professionnel** vers le secteur privé comme le secteur public ;
- d'une **formation professionnelle** répondant à vos besoins et/ou une aide pour une validation de vos acquis de l'expérience ;
- d'un accès à un **réseau d'entreprises** partenaires et à des offres d'emploi ciblées, adaptées à votre projet, en complément de vos recherches ;
- d'une aide à **la création ou à la reprise d'entreprise.**

VOUS AVEZ ÉTÉ BLESSÉ EN OPÉRATION (OPEX/OPINT), DÉFENSE MOBILITÉ VOUS PROPOSE UN PARCOURS ADAPTÉ, SANS LIMITATION DE TEMPS.

➔ VOUS ÊTES LE CONJOINT D'UN MILITAIRE,

DÉFENSE MOBILITÉ PEUT VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE RECHERCHE D'EMPLOI OU DE MOBILITÉ

Un conseiller Défense Mobilité peut vous apporter aide et conseils à travers un parcours personnalisé pour trouver ou retrouver une activité professionnelle. Depuis le 1^{er} janvier 2018, dans le cadre du plan famille, vous pouvez également bénéficier de formations co-financées pour réaliser votre projet professionnel.

📍 VOUS ÊTES AGENT DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT (HORS MINISTÈRE DES ARMÉES)

Dès que vous avez connaissance de la mobilité de votre conjoint militaire, vous pouvez demander l'aide de Défense Mobilité pour une demande de rapprochement géographique. La demande devra être adressée à ard-conjoint.trait.fct@intradef.gouv.fr ou par téléphone au **01 41 93 36 60** ou **01 41 93 36 58**.

📍 VOUS ÊTES AGENT DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE OU HOSPITALIÈRE

Dès que vous avez connaissance de la mobilité de votre conjoint militaire, vous pouvez contacter l'antenne Défense Mobilité la plus proche de sa nouvelle affectation pour rechercher un nouvel emploi auprès d'une collectivité territoriale ou d'un établissement hospitalier.

📍 VOUS ÊTES PERSONNEL CIVIL DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Vous devez solliciter votre Centre ministériel de gestion.

CONTACTEZ-NOUS :



📞 N°Vert 0 800 64 50 85

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE